

Lomé, le 26 APR 2023

COMMUNIQUE

Dans le cadre de la coopération entre le Maroc et le Togo, l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI) met à la disposition des jeunes togolais des bourses d'études dans les universités marocaines.

Compte tenu de la mise en place d'un système de préinscription avant le bac2 par l'AMCI, une présélection des candidats sera faite sur la base du résultat du baccalauréat 1^{ère} partie. La sélection définitive parmi les candidats présélectionnés interviendra après la proclamation des résultats du BAC2.

A cet effet, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche informe les élèves inscrits en classe de terminale qui désirent poursuivre leurs études au Maroc, au titre de l'année universitaire 2023-2024, qu'ils peuvent déposer leur demande à la direction des bourses et stages pour une présélection.

Conditions d'éligibilité :

- être âgé de 23 ans au plus (né en 2000) ;
- avoir obtenu une moyenne **supérieure ou égale à 15/20** au probatoire (BAC1).

Le dossier doit comporter les pièces suivantes :

- une demande motivée adressée à monsieur le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- une copie simple du certificat de nationalité togolaise ;
- une copie simple de l'acte de naissance ;
- une copie simple du relevé de notes de bac I ;
- une copie de la carte nationale d'identité ;
- un casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- un certificat médical.

Les dossiers sont déposés à la direction des bourses et stages **au plus tard le vendredi 12 mai 2023 à 17 heures**, délai de rigueur.

Pour toute information complémentaire, consultez le site web de l'AMCI à travers l'adresse **www.amci.ma**



Professeur Majesté N. Ihou WATEBA